

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JUIN 2014

Conseillers en exercice :19

Conseillers présents :16

MM.PAYEN-PAUL-CHANTELOUP-HUE-GAILLARD-BASSET-BOUCHARD-DECHEN
PEIGNE-MAZIER-CROCHER-SEIGNEUR-BURNOUF-GOUBERT-RIVOALLAN-
QUINETTE ;

Conseillers absents : MM REMOUE-GASSELIN-GOSSE.

Le compte rendu de la séance du 30 avril 2014 est approuvé.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Madame Hue indique qu'elle a réuni les membres de la commission scolaire et les membres du comité de pilotage pour évoquer la réforme des rythmes scolaires et les intérêts du PEDT à Cérences.

Le coût est estimé à 19 000 € avec une participation de la CAF sur la base de 50 centimes par enfant et par atelier sur 36 semaines et une subvention de l'Etat de 50 €/enfant restant à confirmer.

Il est proposé une participation des familles :

Pour l'inscription du 1^{er} enfant :3€/Période/enfant

Pour l'inscription du 2^{ème} enfant : 2 €/Période/enfant et 1 € à compter du 3^{ème} enfant.

TAP : lundi, mardi et jeudi de 15H à 16H30 avec un appel aux associations suivantes :

Rejouets, Musique, Hydroscope et théâtre .

Lieux d'intervention : école, gymnase, ALSH et dojo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion au PEDT avec la gestion par Familles rurales , mise à disposition du personnel communal (Madame Frédérique Bonnaud) pour la coordination générale à l'école, Madame Lemercier présente au ALSH , et souhaite en informer les familles.

DEMANDE REGULARISATION HEURES :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 15 avril un dossier de demande de régularisation d'heures par Madame Francine Gautier, suite à une erreur de calcul sur les bulletins de salaire et transmis pour avis au service juridique du centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement de 2H06/semaine du 1^{er} janvier 2010 au 30 avril 2011 et précise que cette décision peut faire

l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Gaillard indique qu'il a réuni la commission pour l'examen des bilans reçus qui propose de regrouper les associations par groupes sur la base de critères communs.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve les subventions suivantes :

1^{er} groupe	critères	montant
Association lutte contre le cancer	soutien à une cause définie	60 €
AGAPEI		60 €
Croix rouge française		60 €
Souvenir français		60 €
2^{ème} groupe	Devoir de mémoire	
Anciens combattants	et maintien traditions	200 €
Société de chasse	Régulation numéraire des	300 €
	Populations et gibiers	
3^{ème} groupe		
Rejouets	Interactivité avec usagers	400 €
Hydroscope	Associations sportives	400 €
Tennis club	ludisme, pédagogie et étude	400 €
ASC	de l'environnement	en attente
4^{ème} groupe		
Club de l'amitié	Culture	100 €
Comité des fêtes	Animation et loisirs	3000 €
Cérences Initiatives	Rassemblements festifs	2000 €
Jumelage		400 €
5^{ème} groupe		
Famille rurale	Famille et enfance	2 300 €
	Echanges intergénérationnels	
6^{ème} groupe		
Musique	Enseignements des arts	1500 €
	Et des langues	

.Monsieur Gaillard précise qu'une rencontre avec la présidente de Rejouets est prévue en septembre pour évoquer le siège de l'association.

Il indique par ailleurs qu'une réflexion est en cours pour l'élaboration d'une convention avec les associations bénéficiant d'une subvention élevée, et qu'en cas de demande de subvention exceptionnelle, le dossier devra être examiné par les membres de la commission pour validation par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

A/ Tarifs publics : Monsieur Bouchard présente et détaille les tarifs publics :

TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2014
--

• LOCATION SALLE DES FÊTES

<u>GRANDE SALLE</u>	<i>Hors commune : plein tarif</i>	<i>Commune : - 30 %</i>
1 jour	150 €	105 €
2 jours	180 €	126 €
3 jours	200 €	140 €
½ journée (2-3 h matin ou après-midi)	60 €	42 €
<u>PETITE SALLE</u>		
1 jour	40 €	28 €
2 jours	90 €	63 €
½ journée (2-3 h matin ou après-midi)	30 €	21 €
Vaisselle gratuite		
Gaz : 3,70 € / m ³		
Electricité : 0,15 € par Kw/h (HC) 0,20 € par Kw/h (HP)		

• MAISON DES SERVICES PUBLICS

50 €/ Location.

• DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ

Au 1^{er} janvier 2014 :

- 0,80 € jusqu'à 5 mètres, augmenté de 0,20 € par mètre linéaire supplémentaire ;
- 1 € par borne électrique.

• **ABONNEMENTS À LA MÉDIATHÈQUE**

Au 1^{er} mai 2014 :

- 9 € par an et par famille,
- 0,20 € par copie

• **ATELIERS SPORTIFS**

Depuis le 1^{er} avril 2007 : 3 € par période

• **VACATIONS FUNÉRAIRES**

20 €

• **FOURNITURES SCOLAIRES À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014-2015**

2013-2014 → 32 € / élève scolarisé au 1^{er} septembre 2013

2014-2015 -> 32 €/élève scolarisé au 1^{er} septembre 2014

• **CONSTITUTION FONDS MEDIATHEQUE 2014**

- Livres et revues : 1,60 € / habitant = 2 948 €
 - CD-ROM : 0,70 € / habitant = 1 290 €
- } 4238 €

• **PRIX REPAS CANTINE**

A la rentrée de septembre 2013 :

- 2,99 € → école Jacques Prévert
- 2,73 € → école Notre Dame + Repas à Familles rurales (ALSH)

A la rentrée de septembre 2014

- 3,05 € à l'école Jacques prévert
- 2,80 € à l'école Notre Dame
- 4,10 € pour les repas minutes.

• **ESPACE PUBLIC NUMERIQUE**

2€ / Atelier

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal approuve les tarifs proposés et propose engager une réflexion sur le règlement de la maison des services publics et l'espace numérique.

B/ Subvention aux parents d'élèves :

Le conseil municipal propose de verser 40 € par élève inscrit au 1^{er} janvier 2014 :

association des parents d'élèves de l'école Jacques prévert : 5360 €

association des parents d'élèves de l'école Notre Dame : 3400 €.

Après en avoir délibéré , le conseil municipal approuve.

C/ Subvention OGEC

En application du contrat d'association liant la commune et l'OGEC, le Maire propose :

- de régler la somme de 31 083 € pour l'année 2014 selon l'effectif des élèves domiciliés à Cérences,
- de régler la somme de 5423 € pour l'année 2014, selon l'effectif des élèves domiciliés hors Cérences, dans des communes ayant une école et n'ayant pas l'obligation de régler les frais de fonctionnement de l'école Notre Dame à Cérences .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve .

Monsieur Bouchard indique que le coût d'un élève maternelle à l'école Jacques prévert est de 829 €, et primaire 367 € et propose d'engager une réflexion sur la participation des communes concernées.

D/ Devis matériel informatique à l'école :

Pour un équipement classe CM1 et CM2 en ordinateur de base portable avec projecteur.

Le conseil municipal décide de retenir YSIPC pour un montant de 1 636 € TTC.

Cette proposition sera renouvelée pour une autre classe en 2015 jusqu'à l'équipement complet de l'établissement.

E/Bail salon de coiffure « sous mon chapeau »

Le Maire indique qu'il convient de conclure un bail commercial de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2014 et pour un loyer mensuel de 250 €, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, autorise le Maire à signer le bail et régler les frais de notaire.

F/ Travaux remise en état du salon de coiffure :

Le Maire rappelle le sinistre du local et la prise en charge par l'assurance des travaux de réparation à réaliser ,

Entreprise Basset pour la rénovation de la devanture : 870 € TTC

Entreprise Folliot pour reprise de peinture : 1 317,65 € TTC

Entreprise Menuiserie du centre Manche pour remplacement bavette en alu laqué blanc sur chassis:1 147,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour la commande des travaux aux entreprises.

G/ Logement 31 rue de la gare :

L'état des lieux n'appelle aucune observation hormis des travaux de peinture à prévoir dans la salle de bain commandés à l'entreprise Yannick Peinture pour un montant de 679,04 € TTC

Le Maire précise que Madame Allison Mondin avec 1 enfant est intéressée par le logement pour une location mensuelle de 384 € à compter du 1^{er} juillet 2014 et occupation à titre gratuit au jeudi 19 juin avec présentation de l'attestation de l'assurance et versement chèque de caution.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer le bail.

H/ Consultation entreprises pour l'aménagement Bec d'Oiseau :

Monsieur Chanteloup fait état du descriptif estimatif des travaux à réaliser d'un montant de 42 330 € HT et la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la DRD calculée sur la base de 5% du montant HT .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le lancement de la consultation des entreprises pour un démarrage des travaux en septembre, et le règlement des honoraires .

I/ Proposition RFF :

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 17 mars 2014 et demande l'avis du conseil municipal pour acheter une partie de la parcelle cadastrée AC 313 d'une surface d'environ 1500 m² pour 6500 € HT, hors bornage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition foncière , les frais de notaire et charge le maire d'en informer RFF.

J/ Vente camion :

Monsieur Bouchard indique qu'il a reçu deux propositions pour une vente en pièces détachées et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de Monsieur Vadet d'un montant de 150 €.

K/Vente d'herbe à la Basserie :

Conformément à la décision du conseil municipal, les membres du bureau ont examiné les 2 propositions et ont retenu l'offre de Monsieur Jean-Louis Grandin d'un montant de 660€.

Le conseil municipal approuve et charge le maire d'établir un titre de recette.

L/Impayés à la médiathèque :

Considérant une évolution d'impayés à la médiathèque, le maire propose de fixer des pénalités pour livres et CD non rendus comme suit :

10 €/CD et 15 €/Livre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le maire d'en informer la responsable de la médiathèque.

Le règlement du fonctionnement à la médiathèque est à revoir.

M/ DELEGUES AU CLECT :

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal désigne par 15 voix et une abstention les délégués suivants :

- Délégués titulaires : Monsieur Jean-Paul Payen et Monsieur Patrick Bouchard,
- Délégué suppléant : Monsieur Hubert Chanteloup.

N/ REGLEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement des 24H15 réalisées par Madame Valérie Caniou en mai et 1H15 à madame Catherine Lardais, et autorise le Maire à payer un maximum de 2 heures sans recueillir l'accord du conseil municipal.

O/ INDEMNITE CONSEIL AU TRESORIER :

Le conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du TRESOR chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics communaux.
- Considérant la demande faite par la commune à Monsieur Didier Fleuril receveur municipal lequel fournit des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,
- Décide de verser à Monsieur Fleuril Didier les indemnités de budget et indemnité de conseil au taux maximum autorisé.

L'indemnité moyenne annuelle versée par la commune de Cérences ces 3 dernières années s'élève à 578 € .

P /INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS :

Le Maire indique que l'indemnité maximum du maire est fixée à 43% de l'indice 1015 et à 16,5% maximum autorisé pour l'indemnité des adjoints.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal approuve par 15 voix et 1 abstention le maximum autorisé pour le maire et les adjoints à compter du 19 Mai 2014 avec versement mensuel.

Q/ LETTRE MUNICIPALE :

Madame Paul fait passer un exemplaire de la future lettre municipale qui sera distribuée dans tous les foyers par Adrexo granville selon un coût de 135€.

Le conseil municipal approuve la diffusion .

R/ MISE A DISPOSITION DU JARDIN MAIRIE :

Le conseil municipal est favorable pour faire une insertion dans la presse et proposer 4 lots.

S/ ZA :DEMANDE KERIVEL ET SAINTANGE

Le conseil municipal est informé que la communauté de communes Granville Terre et mer est destinataire des courriers de Messieurs Kériver et Saintange pour instruction des dossiers.

T/ DATE CONSEILS MUNICIPAUX :

Le conseil municipal retient le 1^{er} mardi de chaque mois.

U/ FETE DE LA MUSIQUE :DEMANDE MADAME HEBERT :

Avis favorable pour prendre un arrêté du maire interdisant la circulation rue du chapitre.

V/ DEMANDE FAMILLES RURALES :

Le conseil municipal est d'accord pour autoriser l'accueil loisirs dans le cadre du PEL à utiliser le mur du préfabriqué côté jouets comme supports de graffiti et autorise l'intervenant à camper sur l'ancien terrain de camping.

W/ FORUM :

Le conseil municipal est favorable pour actualiser la banderole annonçant le forum des associations du 6 septembre 2014.

X/ DEMANDE THEATRE DE LA PRESQU'ILE :

Le Maire donne lecture du courrier du théâtre de la presqu'île proposant des lectures publiques à la médiathèque de Cérences avec un droit d'entrée à 5€ et la participation de la commune au pot de convivialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la maison des services publics et ne donne pas suite au pot.

Y/ DEMANDE COMITE DES FETES/

Le conseil municipal est favorable pour offrir l'apéro concert, l'occupation du parvis et la mise à disposition de la sonorisation le dimanche 13 juillet.

La préparation des arrêtés va être étudiée en commission avec les membres du comité des fêtes.

Z/ GITE :ETAT D'AVANCEMENT :

Monsieur Chanteloup indique que les délais sont respectés(mise en place de la dalle) et pose de la charpente en juillet.

Le conseil municipal est informé du coût de raccordement éclairage public et basse tension d'un montant de 1 210 €.

A – 1/ ECOLE JACQUES PREVERT- POINT SUR LES TRAVAUX :

Le conseil municipal est informé des malfaçons et en attente des conclusions de l'architecte pour y remédier.

A-2/ RENOVATION ECOLE JACQUES PREVERT :

Dossier à monter pour janvier 2015 avec réalisation des travaux été 2015.

A-3/ ARRET 10 MINUTES PLACE DU MARCHE :

Les membres de la commission économie et cadre de vie environnement seront invités à réfléchir avec les personnes concernées par la demande.

A-4/ TRAVAUX STATION D'EPURATION :

Monsieur Chanteloup indique qu'il a rendez-vous le 13 juin avec Monsieur Vigneau, architecte, le SATESE, VEOLIA pour la pose des débimètres et qu'il convient de poursuivre la mise en séparatif du réseau.

A-5/ SUBVENTION CONSEIL GENERAL :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une subvention de 1900 € pour une demande de 6000 € au titre des actions territoriales en faveur de la jeunesse qu'il conviendra de ventiler .

A-6/ COMPTE RENDU COMMISSION BATIMENTS :

Monsieur Chanteloup indique qu'il est en attente de devis concernant le ravalement du bâtiment de l'école de musique et la restauration portail et portes latérales de l'église.

A-7/ COMPTE RENDU COMMISSION VOIRIE RESEAUX :

Monsieur Chanteloup propose un projet d'effacement des réseaux impasse perception, rue du bocage et route du valjoie à adresser au SDEM pour l'estimatif avant décision du conseil municipal.

A-8/ COMMISSION SECURITE :

Monsieur Faure pour les bâtiments et réflexion sur la maison des services publics.
Avis favorable pour le maintien de l'ouverture de l'établissement de la maison de retraite Lefébure Lempérière.

A-9/ SIAEP :

Monsieur Hervé Guille est le président du syndicat d'alimentation en eau potable avec maintien du siège du syndicat à Cérences.
Le SDEAU est divisé en 5 zones avec un président Hervé Guille pour notre bassin.

A-10/ REMPLACEMENT MARYLINE DROUET :

En arrêt pour entorse cervicale remplacée par Martine Drieu et Martine Boulet.

A-11/ COURRIER LEGUILLOU-AUPINEL

Remerciements.

A-12/ UNION DES ARTS-SARTILLY : VISITE PATRIMOINE :

Président :Monsieur Lucas avec visite de Bourey , de l'église de Cérences et du lavoir dimanche 15 juin.

A-13/ VISITE ETABLISSEMENTS LESAFFRE INGREDIENTS SERVICES :

Programmée le 26 juin à 17 heures.

A-14/ TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE GARDERIE ET ECOLE NOTRE DAME :

Le conseil municipal approuve le remboursement aux familles du coût du transport réglé au conseil général, excepté pour les usages exceptionnels, à compter du début de l'année scolaire 2014-2015, selon le barème suivant :

Enfants de Cérences et communes rattachées – Pass études :

- 1^{er} enfant – 78€ / an
- 2^{ème} enfant – 58€ / an
- 3^{ème} enfant et suivants – 38€ / an / enfant

- Enfants hors commune – Pass tempo :

→ du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014 :

- pass hebdomadaire : 8,50€ / enfant
- pass mensuel : 26€ / enfant
- pass trimestriel : 62€ / enfant
- pass annuel : 231,50 €/enfant.

Les tarifs pourront être actualisés en cours d'année scolaire selon le barème appliqué par le conseil général.

A-15/DIVERS :

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de subvention pour accompagner une élève domiciliée à Cérences au Sénégal avec le lycée Charles François Lebrun, ni à la demande de la maison familiale rurale de Saint Sauveur Lendelin.

Monsieur Crocher s'interroge sur l'augmentation du montant de la participation aux randonnées du mardi soir.

La séance est levée à minuit 30.

